

Rapport de gestion

2022



Table de matières

Avant-propos	3
Bilan au 31 décembre 2022	6
Compte d'exploitation	7
Annexe aux comptes annuels	9
1. Bases et organisation	9
2. Affiliés actifs et bénéficiaires de rentes	11
3. Nature de l'application du but	12
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	13
5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	14
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	18
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	24
8. Demandes de l'autorité de surveillance	26
9. Informations supplémentaires relatives à la situation financière	27
10. Rapport de l'organe de contrôle	28
11. Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	31

Avant-propos

Chers assurés,
Chers partenaires commerciaux,

L'année 2022 s'est révélée tumultueuse sur les plans politique et économique. La pandémie a rapidement laissé place à l'agression de la Russie contre l'Ukraine. L'année a été marquée par des questions de sécurité énergétique, combinées à une inflation accrue et à l'augmentation des taux directeurs par les banques centrales.

Grâce à sa nouvelle identité, Medpension a pris son envol et obtenu une belle croissance en 2022. Un navire aussi imposant que notre caisse de pension garde son cap même dans des eaux agitées. Nous avons d'ailleurs accueilli un grand nombre de nouveaux assurés en 2022. Nous vous invitons à découvrir nos excellents résultats dans le rapport annuel et sur notre site Internet. Le nombre d'assurés satisfaits qui nous confient leur prévoyance professionnelle n'a jamais été aussi élevé.

Administration des assurés

En Suisse, c'est le deuxième pilier du système de prévoyance vieillesse qui contribue résolument à la sécurité financière des personnes à la retraite. Grâce aux nouveaux plans de prévoyance Medpension, nos assurés bénéficieront à partir de 2024 d'une prévoyance professionnelle encore plus adaptée à leurs besoins personnels. La direction du département «Administration des assurés» a investi beaucoup de temps, avec un soutien externe, pour développer et configurer la planification 2024 pour nos clients. Grâce à la structure encore plus modulaire des nouveaux plans, les propriétaires de cabinet et d'entreprise voguent vers un avenir financier assuré aux côtés de leurs collaborateurs. Autant de bonnes raisons de s'en réjouir!

L'augmentation du nombre d'assurés a également entraîné la réorganisation de l'administration au niveau du personnel. L'équipe est désormais prête à gérer avec efficacité la complexité des dossiers LPP, une croissance constante ainsi que la planification 2024.

Cette année, nous nous occuperons de la mise en œuvre de la nouvelle loi et de la nouvelle ordonnance sur la protection des données, qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2023. Si ces révisions concernent en premier lieu le département «Administration des assurés», elles auront aussi quelques répercussions sur les autres départements.

Au sein du Conseil de Fondation, la discussion sur l'impact de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt sur les taux de conversion reste à l'ordre du jour. «Une baisse est-elle réellement nécessaire? Ne faudrait pas relever le taux d'intérêt technique si les taux de conversion augmentent?» Ces débats ne sont pas seulement menés sur les forums médiatiques des caisses de pension, mais aussi par les organes de direction de Medpension. D'éventuelles décisions seront communiquées en temps utile afin que nos clients puissent consolider leur planification.

Gestion des placements

Après une année 2021 record, nous enregistrons une performance négative de -9.22% pour l'exercice sous revue. Malgré cela, Medpension bénéficie d'une excellente situation financière compte tenu d'une croissance constante ces dernières années. Nous sommes parvenus à augmenter encore nos réserves de fluctuation grâce aux bons résultats de la bourse des exercices précédents. Medpension est donc parfaitement en mesure d'absorber les conséquences négatives de l'évolution des marchés financiers en 2022. Si de nombreuses caisses de pension se trouvent actuellement en situation de découvert en raison des conditions défavorables sur les marchés, Medpension affiche pour sa part un solide degré de couverture de 108.2% au 31 décembre 2022. Compte tenu de ce bon résultat et de la nouvelle augmentation du nombre d'assurés, notre Conseil de Fondation a décidé de rémunérer une nouvelle fois l'ensemble des avoirs de vieillesse avec un taux de 2.50%, supérieur à la moyenne, pour l'exercice sous revue.

En 2022, nos placements sur le marché privé, autrement dit des investissements qui ne sont pas négociés sur des bourses publiques, ont apporté une contribution positive au rendement. Il s'agit par exemple de participations (actions et crédits) dans des entreprises détenues à titre privé, ainsi que d'investissements dans des infrastructures. Medpension, la caisse de pension de la ville de Zurich (PKZH) et le fournisseur d'énergie BKW ont ainsi conclu un partenariat à long terme en décembre 2022. PKZH et Medpension ont racheté une part de 49% dans neuf parcs éoliens de BKW en France, en Italie et en Norvège.

La puissance installée s'élève 240 MWh, tandis que la production annuelle de 650 GWh correspond à environ 1% de la consommation électrique en Suisse. En plus de s'inscrire dans notre stratégie de durabilité, les investissements dans des infrastructures d'énergies renouvelables sont aussi judicieux d'un point de vue économique et écologique. Les parcs éoliens contribuent à la transition énergétique tout en assurant des revenus stables à des fins de financement des rentes de prévoyance.

Distribution, marketing et communication

Nous avons poursuivi sans relâche l'acquisition de nouveaux clients. Le développement du département permet à Medpension de traiter avec professionnalisme les demandes directes des clients, d'établir des offres et d'augmenter les affiliations directes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: fin 2022, nous comptons 3594 affiliations, représentant un total de 11'176 personnes. S'élevant à 9:1, le rapport entre assurés actifs et bénéficiaires de rente demeure attrayant.

Nous avons participé à plusieurs congrès sous notre nouvelle identité durant l'année sous revue. Ces manifestations favorisent les contacts directs avec les médecins, dont certains comptent désormais parmi nos nouveaux assurés. La collaboration avec nos chers partenaires-conseil, qu'il nous tient à cœur d'approfondir sans cesse, a également continué de porter ses fruits.

En matière de communication, nous avons diffusé des articles de blog ainsi que des newsletters consacrées à la prévoyance professionnelle. Ces publications contribuent au transfert de connaissances et à la fidélisation.

Finances et controlling

À la suite du congé maternité de sa responsable, le département est passé sous la conduite de Jonas Augé, qui a rapidement assimilé les tenants et aboutissants d'une caisse de pension, un domaine nouveau pour lui.

En sa qualité de responsable général de l'informatique, il a su prouver ses affinités avec le sujet. Les processus de numérisation déjà en cours ont été poursuivis, tandis que les processus existants ont été optimisés. D'autres tâches sont déjà à l'ordre du jour en vue de leur prochaine mise en œuvre.

Medpension relève le défi permanent de l'amélioration et de la numérisation des processus, qui implique notamment de se doter d'une infrastructure à la pointe du progrès et d'accorder toute l'attention requise à la sécurité informatique.

Conseil de Fondation et Secrétariat

Le Conseil de Fondation se compose de huit membres, qui siègent également tous dans l'une des trois commissions. Outre les quatre séances ordinaires du Conseil de Fondation, la Commission des placements, la Commission Immobilier et la Commission pour le développement de la prévoyance et du marché se sont également réunies à plusieurs reprises. Les assurés de Medpension bénéficient toujours de solutions optimales grâce aux excellentes compétences professionnelles et humaines des membres du Conseil et des commissions.

Mi-2022, nous avons accueilli Denise Gilli en qualité de nouvelle représentante des employés au sein du Conseil de Fondation. Elle a remplacé Peter Burkhalter, docteur en droit, qui a quitté ses fonctions. Nous souhaitons à Madame Gilli beaucoup de succès et de satisfaction dans l'exercice de cette fonction exigeante.

Nous sommes persuadés que Medpension bénéficie d'une excellente position stratégique et opérationnelle pour relever les défis à venir. Nos assurés le savent bien: leur prévoyance est entre de bonnes mains.

Tous nos remerciements

À nos fidèles clients ainsi qu'aux nouveaux assurés. Medpension se réjouit de la confiance qui lui est accordée et maintiendra le cap. Nous mettons tout en œuvre pour fournir le meilleur service, aujourd'hui comme demain.

À nos partenaires-conseil qui ont contribué une nouvelle fois à la fructueuse croissance de Medpension. Nous continuons de voguer ensemble, toutes voiles dehors.

À nos collègues du Conseil de Fondation pour leur collaboration respectueuse, toujours tournée vers les objectifs et les solutions. Ensemble, nous avons su éviter les écueils pour arriver à bon port.

À nos chers collaborateurs du Secrétariat, qui ont une fois de plus fourni un travail extraordinaire grâce à leurs compétences et à leur passion.

Berne, mai 2023

Dr méd. Jacques Koerfer
Président

Heinz Wullschläger
Directeur

Bilan au 31 décembre 2022

		2022	2021
	Annexe	CHF 1'000	CHF 1'000
ACTIFS			
Placements	6.5	4'343'093	4'628'707
Liquidités et placements sur le marché monétaire		120'656	153'816
Créances résultant de cotisations dues	7.2	41'527	38'390
Autres créances		10'605	9'738
Couverture en devises étrangères		1'538	10'112
Obligations		1'148'919	1'374'514
Actions		1'241'542	1'301'584
Immeubles directs		337'799	216'116
Immeubles indirects		1'046'646	1'158'552
Placements alternatifs		393'605	365'488
Autres immobilisations		255	396
Compte de régularisation actif		1'824	1'997
Total des actifs		4'344'917	4'630'704
PASSIFS			
Dettes		33'198	20'858
Prestations de libre passage et rentes		21'376	11'260
Banques/Assurances	7.1	8'161	6'760
Autres dettes		3'661	2'838
Compte de régularisation passif		346	439
Réserve de contributions des employeurs	7.2	2'491	2'206
Provisions non techniques	7.3	8'648	2'025
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'973'578	3'790'549
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	3'264'345	3'120'314
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	556'660	513'301
Provisions techniques	5.5	152'573	156'934
Réserve de fluctuation de valeurs	6.4	326'656	654'078
Fonds libres de la Fondation	5.6	0	160'549
Total des passifs		4'344'917	4'630'704

Compte d'exploitation

	Annexe	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000
Cotisations et apports ordinaires et autres		271'184	260'765
Cotisations des salariés	5.2	77'879	73'077
Cotisations des employeurs	5.2	89'082	82'646
Utilisation réserve de contributions des employeurs	7.2	-368	-133
Utilisation réserve de contributions des employés	7.2	0	-12
Primes uniques et rachats	5.2	103'937	103'977
Apports dans la réserve de contributions des employeurs	7.2	654	1'210
Prestations d'entrées		173'594	155'769
Apports de libre passage (assurés actifs et passifs)	5.2	169'496	150'649
Remboursement versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.2	4'098	5'120
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées		444'778	416'534
Prestations réglementaires		-154'172	-78'524
Rentes de vieillesse		-25'878	-25'224
Rentes de survivants		-2'854	-2'954
Rentes d'invalidité		-2'822	-3'075
Prestations en capital à la retraite	5.2	-122'446	-46'188
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	5.2	-172	-1'083
Prestations de sortie		-172'079	-114'508
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2	-159'056	-105'358
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	9.2	-1'704	-1'251
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.2	-11'319	-7'899
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-326'251	-193'032
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-183'314	-382'997
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-67'117	-197'730
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente	5.4	-46'211	-24'598
Dissolution/Constitution de provisions techniques	5.5	4'360	2'183
Rémunération capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-74'061	-161'787
Dissolution/Constitution de réserves de contributions des employeurs	7.2	-285	-1'065
Produits de prestations d'assurance		0	0
Charges d'assurance		-873	-573
Cotisations au Fonds de Garantie		-873	-573
Résultat net de l'activité d'assurance		-65'660	-160'068

Compte d'exploitation

	Annexe	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000
Report		-65'660	-160'068
Résultat net des placements		-416'540	368'203
Résultat net des liquidités/placements marché monétaire		-449	-1'394
Produits de couverture en devises étrangères		-27'724	1'407
Produits des obligations		-95'914	-633
Produits des actions		-253'486	199'045
Produits des immeubles directs	6.8.1	4'350	6'162
Produits des immeubles indirects		-61'604	80'483
Produits des placements alternatifs		55'514	108'323
Frais d'administration des placements	6.8.2	-37'227	-25'190
Autres charges		-1	-4
Frais d'administration		-5'770	-6'096
Administration générale	7.5	-3'556	-3'755
Marketing et publicité		-226	-542
Activité de courtage		-1'790	-1'639
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-172	-144
Autorité de surveillance		-26	-16
Résultat des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-487'971	202'035
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.4	327'422	-166'740
Excédent des produits/charges		-160'549	35'295

Annexe aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Medpension vsao asmac est une fondation commune. Elle fournit les prestations de prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Peuvent adhérer à la Fondation:

- les médecins indépendants avec et sans personnel
- le personnel de médecins travaillant en cabinet indépendant
- les cliniques privées, hôpitaux et autres employeurs du secteur médical
- les cadres et membres de direction du secteur médical
- les organisations professionnelles du corps médical, les organisations de l'asmac ainsi que d'autres prestataires médicaux selon la LAMal

Les médecins indépendants qui s'affilient sans personnel doivent être membres de l'association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (asmac).

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

La Fondation remplit les conditions de la LPP. Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle s'acquitte des contributions pour le «Fonds de Garantie LPP».

1.3 Indication des actes et des règlements

- Acte de fondation du 31.08.2020, révisé et approuvé par l'autorité de surveillance le 14.10.2020;
- Règlement de prévoyance du 01.01.2022, approuvé par le Conseil de Fondation le 07.12.2021;
- Règlement de placement du 01.01.2022, approuvé par le Conseil de Fondation le 19.10.2021;
- Règlement de liquidation partielle du 01.01.2008, révisé le 01.01.2009, approuvé par l'autorité de surveillance le 18.08.2009;
- Règlement relatif aux provisions et aux réserves du 31.12.2019, approuvé par le Conseil de Fondation le 03.12.2019;
- Règlement d'organisation du 01.07.2021, approuvé par le Conseil de Fondation le 08.06.2021;
- Règlement sur les émoluments du 01.01.2022, approuvé par le Conseil de Fondation le 07.12.2021

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Medpension applique automatiquement le code de bonne conduite contraignant de la Charte de l'ASIP du fait de son affiliation à cette dernière. La mise en œuvre de la Charte de l'ASIP et des directives garantit le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité inscrites dans la LPP.

1.4 Organe de gestion paritaire/Droit à la signature

Conseil de Fondation – Représentants employeurs

Koerfer Jacques, Président
 Schwarzenbach Felix
 Strub Matthias
 Walter Richard

Conseil de Fondation – Représentants employés

Fischer Markus, Vice-président
 Burkhalter Peter jusqu'au 30.06.2022
 Gilli Denise à partir du 01.07.2022
 Koller Roland
 Thönen Nicole

Commission des placements

Schwarzenbach Felix, Président
 Burkhalter Peter jusqu'au 30.06.2022
 Fischer Markus
 Koerfer Jacques
 Strub Matthias
 Walter Richard

Commission Immobilier

Burkhalter Peter, Président jusqu'au 30.06.2022
 Strub Matthias, Président à partir du 01.07.2022
 Walter Richard

Commission pour le développement de la prévoyance et du marché

Thönen Nicole, Présidente
 Gilli Denise à partir du 01.07.2022
 Koller Roland
 Tous les membres du Conseil de Fondation sont élus pour une période de quatre ans jusqu'au 31.12.2024.

Direction

Wullschläger Heinz	Directeur
Wagner Marc	Vice-directeur, Responsable Prévoyance
Augé Jonas	Responsable Finances et Controlling
Leiggener Adrian	Responsable Distribution, Marketing et Communication
Rösti Toni	Responsable Asset Management

Les membres du Conseil de Fondation et de la direction signent à deux à titre collectif.

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Partenaire contractuel: AON Suisse SA, Lagerstrasse 33, 8021 Zurich
 Experte mandatée: Marianne Frei

Organe de révision

T+R SA, Rita Casutt, Sägeweg 11, 3073 Gümligen

Expert en placement

Innovate.d, Claude Diderich, Mülibachstrasse 49, 8805 Richterswil

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondation (ABSPF)
 Belpstrasse 48, 3007 Berne, N° registre BE.0635

1.6 Employeurs affiliés

	31.12.2022	31.12.2021
Entreprises affiliées	3'594	3'365

2. Affiliés actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

	31.12.2022	31.12.2021
Hommes	2'606	2'514
Femmes	7'450	7'098
Total des assurés actifs	10'056	9'612

2.2 Bénéficiaires de rentes

Retraités	904	798
Invalides	80	89
Veuves et veufs	60	54
Rentes d'enfants	76	82
Total des bénéficiaires de rentes	1'120	1'023

2.3 Cas d'invalidité en suspens (libération des primes)

	40	43
--	----	----

Les cas d'invalidité en suspens figurent sous les assurés actifs à partir de 2022. Les valeurs de l'année précédente ont donc été adaptées en conséquence.

2.4 Total des assurés

	11'176	10'635
--	--------	--------

2.5 Évolution de l'effectif des assurés

Effectif	31.12.2021	Augmentation (entrées)	Sorties	Retraites	Invalidités	Décès	Différence	31.12.2021
Hommes	2'514	356	-178	-83	-1	-2	0	2'606
Femmes	7'098	1'725	-1'251	-119	-2	-1	0	7'450
Total	9'612	2'081	-1'429	-202	-3	-3	0	10'056

2.6 Évolution de l'effectif des bénéficiaires de rente

Effectif	31.12.2021	Hausse	Baisse	Décès	Différence	31.12.2022
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	798	107	-1	-2	2	904
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	54	4	-5	0	5	60
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	89	3	-9	0	-3	80
Enfants de bénéficiaires d'une rente de vieillesse	13	1	-2	0	0	12
Enfants de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	35	1	-3	0	0	33
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	34	1	-5	0	1	31
Total	1'023	114	-25	-2	5	1'120

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Fondation propose des plans de prévoyance modulaires financés par l'employeur et les employés. Le but des plans de prévoyance enveloppants consiste à offrir aux assurés une solution de prévoyance optimale en tout temps. En matière de prévoyance, les employeurs peuvent décider de privilégier soit la couverture du risque en cas d'invalidité et de décès soit l'épargne pour la vieillesse.

3.2 Financement, méthodes de financement

Les plans de prévoyance sont financés en principe de deux manières:

Prestations de risques: Elles sont fournies selon le principe de la primauté des prestations. Les prestations définies en pourcent du salaire assuré (invalidité et décès) sont financées par les primes.

Prestations de vieillesse: Elles sont fournies selon le principe de la primauté des cotisations. Les rentes de vieillesse correspondent au capital d'épargne individuel, multiplié par le taux de conversion actuariel.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

L'activité de prévoyance se conforme au règlement et à ses annexes. Aucune autre prestation n'est actuellement versée.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes aux dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent fidèlement la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Ils respectent les normes Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués au 31 décembre 2022:

- Titres: les titres (actions, obligations et placements collectifs dans toutes les catégories de placement) sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices / pertes qui en résultent sont comptabilisés dans le résultat net des placements avec effet sur le résultat.
- Devises étrangères: les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices/pertes sur cours réalisés et non réalisés qui en résultent sont comptabilisés du compte d'exploitation.
- Les biens immobiliers sont évalués selon la moyenne des valeurs vénales en vertu de la méthode DCF des trois dernières années, ou selon une valeur vénale actuelle plus basse. Les valeurs vénales ont été estimées à fin 2022.
- Les biens immobiliers détenus par des sociétés immobilières sont inscrits à leur valeur de marché, et les éventuelles dettes sont inscrites au passif. Des impôts différés passifs sont constitués sur la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable dans la société.
- Les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont déterminés chaque année par les experts en prévoyance professionnelle selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises.
- La réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour les risques de marché spécifiques servant de base aux placements, afin de garantir durablement le respect des promesses de prestations. L'objectif fixé par le Conseil de Fondation sur la base de considérations économique-financières et de données actuelles s'élève à 18% des engagements (capitaux de prévoyance).
- L'inscription au bilan des autres actifs et passifs s'effectue à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables et d'évaluation

Aucun changement.

5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation est entièrement autonome et supporte elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

5.2 Développement et rémunération du capital de prévoyance assurés actifs

	2022	2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Situation des avoirs-épargne au 01.01.	3'120'314	2'760'216
Cotisations d'épargne salariés (sans primes risque et frais adm.)	69'926	65'565
Cotisations d'épargne employeurs (sans primes risque et frais adm.)	79'911	74'043
Rachats réglementaires	104'037	103'977
Apports de libre passage	169'385	149'841
Remboursements versements anticipés pour l'EPL/divorce	4'098	5'120
Prestations de libre passage en cas de sortie	-160'587	-103'697
Reports sur le capital de prévoyance retraités	-65'818	-61'660
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-11'319	-7'899
Dissolution après retraite, décès, invalidité	-122'618	-27'560
Rémunération capital épargne (2.50%, année préc. 6.00%)	73'999	162'368
Total capital de prévoyance assurés actifs	3'261'328	3'120'314
Capital de prévoyance des cas d'incapacité de travail en suspens	3'016	
Total capital de prévoyance assurés actifs	3'120'314	

Le capital de prévoyance des assurés actifs comprend notamment les sorties en suspens au 31.12.2022, les départs à la retraite au 31.12.2022 et les cas d'incapacité de travail en suspens.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2022	2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	664'292	631'963
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1.00 %	1.00 %

5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Bases techniques	LPP 2020,	LPP 2020,
	TG2023, 1.50%	TG2022, 1.50%
	2022	2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Situation du capital de couverture au 01.01.	513'301	488'704
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	43'359	24'597
Total capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	556'660	513'301
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'120	1'023

Pas d'augmentation des rentes dans l'exercice sous revue.

5.5 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles

Bases techniques	LPP 2020,	LPP 2020,
	TG2023, 1.50%	TG2022, 1.50%
Composition des provisions techniques	2022	2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Complément sur le montant minimum de la PLP (5.5.1)	9	17
Provision pour cas d'invalidité en suspens (5.5.2)	8'564	11'917
Provision pour fluctuation de risques (5.5.3)	29'000	30'000
Provision pour pertes dues aux retraites (5.5.4)	115'000	115'000
Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique (5.5.5)	0	0
Total provisions techniques	152'573	156'934

La Fondation inscrit ses engagements de prévoyance au bilan en fonction des bases techniques (tarif LPP 2020, conformément au concept de tableaux générationnels avec un taux d'intérêt technique de 1.50% (année précédente: 1.50%).

5.5.1 Provision pour complément sur le montant minimum de la prestation de libre passage (PLP)

Conformément au règlement relatif aux provisions et aux réserves en vigueur depuis le 31.12.2019, le capital de prévoyance des assurés actifs correspond à l'avoir de vieillesse réglementaire, autrement dit aux prestations de libre passage en vertu de l'art. 15 LFLP. Les prestations de libre passage effectives correspondent pour tous les assurés au maximum des montants calculés au sens des art. 15, 17 et 18 LFLP. La Fondation prend des dispositions pour compléter ce montant minimum dans le cadre d'une provision.

5.5.2 Provision pour cas d'invalidité en suspens

Cette provision sert à couvrir les coûts induits par d'éventuels cas d'invalidité déjà connus, mais pour lesquels aucune rente n'est encore versée. La pratique a montré que des prestations d'invalidité sont dues dans 50% des cas qui bénéficient déjà de la libération du paiement des primes. La provision pour cas d'invalidité en suspens est donc fixée à 50% du capital de prévoyance qui serait nécessaire si tous les cas de libération du paiement des primes annoncés se soldaient par une invalidité. En outre, l'avoir de vieillesse disponible des cas d'invalidité en suspens est également déduit de manière proportionnelle (50%).

5.5.3 Provision pour fluctuation de risques

Cette provision est destinée à compenser les fluctuations extraordinaires du risque, les risques élevés étant partiellement pris en compte. Sur la base d'une analyse des risques, elle a été fixée au 31.12.2022 à un niveau de sécurité de 99.95% sur une année, compte tenu des primes de risques réglementaires. Le calcul des provisions repose sur les bases techniques LPP 2020, les tableaux générationnels et un taux d'intérêt technique de 1.50%.

5.5.4 Provision pour les pertes dues aux retraites

La provision pour les pertes dues aux retraites sert au financement du taux de conversion réglementaire trop élevé par rapport aux bases techniques appliquées, voire pour compenser les éventuelles pertes induites par les dispositions minimales de la LPP. Elle est égale à la somme des pertes sur retraites attendues lors de la mise à la retraite réglementaire ou, le cas échéant, différée pour les personnes assurées qui prendront leur retraite dans les cinq prochaines années à compter de la date d'évaluation conformément à la réglementation, ou à une date ultérieure. De plus, les pertes individuelles dues aux retraites sont calculées en supposant que 100% ou 75% des prestations de vieillesse sont perçues sous la forme d'une rente pour les personnes assurées dont le salaire épargne assuré est au moins égal ou supérieur à 4.5 fois la rente de vieillesse AVS maximale (état 2023: CHF 29'400).

Si le Conseil de fondation décide de maintenir le niveau de prestations ou de prendre des mesures compensatoires en cas de baisse future des taux de conversion, la provision sera alimentée en fonction de l'évolution présumée des taux de conversion et des ressources financières de la Fondation selon les principes actuariels.

5.5.5 Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique

La constitution de cette provision est suspendue à l'heure actuelle.

5.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2022	2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capitaux de prévoyance nécessaires/provisions techniques	3'973'578	3'790'549
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'973'578	3'790'549
Réserve de fluctuation de valeurs	326'656	654'078
Capital de la Fondation	0	160'549
Disponible pour couvrir les engagements réglementaires	4'300'235	4'605'176
Taux de couverture	108.2%	121.5%

5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Compte tenu de l'évaluation de la situation financière de la caisse au 31.12.2022, l'expert en matière de prévoyance professionnelle peut, conformément à l'art. 52e LPP, confirmer qu'à cette date:

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles employées sont appropriés;
- la Fondation offre la garantie de remplir ses obligations réglementaires avant la date butoir;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur;
- les mesures prises pour la couverture des risques actuariels sont suffisantes;
- le volume de la réserve de fluctuation est approprié.

En vue d'assurer une meilleure compréhension, la déclaration de l'expert figure dans son intégralité aux pages 31 et 32.

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Schwarzenbach Felix	Président de la Commission des placements, membre du Conseil de Fondation
Fischer Markus	Membre du Conseil de Fondation
Koerfer Jacques	Membre du Conseil de Fondation
Strub Matthias	Membre du Conseil de Fondation
Walter Richard	Membre du Conseil de Fondation
Burkhalter Peter	Membre du Conseil de Fondation jusqu'au 30.06.2022
Règlement de placement	01.01.2022
Conseil en placement	Claude Diderich, Richterswil
Gestion des immeubles	Apleona GVA AG, Wallisellen Patrick Emmenegger Immobilien, Berne PK Immo AG, Lyss Immobilienberatung Eduard Weisz, Zurich Sunnmatt Immobilien AG, Sarnen Immokanzlei AG, Kreuzlingen Barrier Immobilien AG, Zurich Immobilien Land und Leute GmbH, Zurich Von Graffenried AG Liegenschaften, Berne FM Management + Régie du Rhône, Genève
Management des immeubles	Administration
Mandats de gestion de fortune, dépositaires et leur autorité de surveillance	Credit Suisse SA, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) UBS AG, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) ZKB, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) BEKB, Berne (approuvé et surveillé par la FINMA)
Global Custodian	Credit Suisse, Berne
Gestion des placements monétaires	Administration
Gestion d'hypothèques directes	Administration
Gestion des actions immobilières cotées en bourse	Administration

En 2022, Medpension a reçu des rétrocessions pour un montant de CHF 290'911 qu'elle a dûment comptabilisées. Les partenaires contractuels ont également fourni des déclarations attestant qu'ils n'ont reçu aucune rétrocession ou, le cas échéant, qu'ils les ont transmises à la Fondation.

6.2 Exercice des droits des actionnaires (initiative Minder)

Medpension exerce ses droits d'actionnaire conformément à l'ORAb (ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourses) et vote dans les assemblées générales des sociétés anonymes de droit suisse cotées en bourse dans lesquelles elle détient des actions. La liste des droits de vote exercés est publiée sur le site Internet www.medpension.ch à la rubrique Placements, Exercice des droits de vote.

6.3 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP 2)

Au 31 décembre 2022, les limitations maximales en vertu de l'OPP 2 n'ont pas été dépassées.

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000
Situation de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	654'078	487'338
Constitution/Dissolution (-)	-327'422	166'740
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	326'656	654'078
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	687'781	654'078
Déficit pour la réserve de fluctuation de valeurs	361'125	0
Engagements (capitaux de prévoyance)	3'821'005	3'633'766
Réserve de la fluctuation de valeurs disponible en % des engagements	8.5%	18.0%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des engagements	18.0%	18.0%

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs fixé par le Conseil de Fondation est spécifié dans le règlement de placement. Il se base sur l'analyse ALM et des considérations économique-financières, tout en tenant compte des données actuelles et des attentes.

6.5 Présentation des placements par catégorie (selon risque économique)

Catégorie de placement	Etat au 31.12.2022		Etat au 31.12.2021		Stratégie en %	Marge tactique	
	en CHF 1000	en %	en CHF 1'000	en %		min. %	max. %
Créances, immobilisations, couvertures des risques de change	55'749	1.3	60'633	1.3			
Valeurs nominales	1'269'576	29.2	1'528'330	33.0	29.0	18.0	40.0
Liquidités et placements monétaires	120'657	2.8	153'816	3.3	1.0	0.0	25.0
Obligations CHF	497'710	11.5	577'002	12.5	12.0	8.0	16.0
Obligations en devises étrangères	311'711	7.2	475'389	10.3	8.0	6.0	10.0
Hypothèques	339'498	7.8	322'123	7.0	8.0	4.0	12.0
Actions total	1'241'542	28.6	1'301'584	28.1	30.0	20.0	40.0
Actions Suisse	424'028	9.8	563'535	12.2	10.0	6.0	14.0
Actions étrangères	817'514	18.8	738'049	15.9	20.0	14.0	28.0
Immeubles total	1'384'147	31.9	1'374'669	29.7	31.0	22.0	35.0
Immeubles Suisse	1'241'476	28.6	1'247'236	26.9	28.0	20.0	36.0
Immeubles à l'étranger	142'671	3.3	127'432	2.8	3.0	2.0	5.0
Placements alternatifs	393'605	9.1	365'488	7.9	10.0	0.0	15.0
ILS	0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0
Private Equity	210'165	4.8	196'205	4.2	5.0	2.0	8.0
Infrastructure	183'440	4.2	169'283	3.7	5.0	2.0	8.0
Total Engagements	4'344'619	100.0	4'630'704	100.0	100.0		
Risques liés aux devises étrangères	773'330	17.8	938'083	20.3	5.0	0.0	20.0

Conformément au règlement de placement du 01.01.2022, il existe d'autres sous-catégories pour chaque catégorie de placement. Cependant, on renonce à une présentation détaillée dans le rapport de gestion.

6.6 Preuve du respect des directives OPP 2

Art. 55 Limites par catégorie				
Exposure selon OPP 2 au 31.12.2022				
	CHF 1'000	en %	Limites	Pondération relative
Titres hypothécaires	275'184	6.33%	50%	-43.67%
Actions	1'368'944	31.49%	50%	-18.51%
Immeubles*	1'256'745	28.91%	30%	-1.09%
dont immeubles à l'étranger*	142'671	3.28%	10%	-6.72%
Placement alternatifs	457'920	10.53%	15%	-4.47%
Infrastructure	-	0.00%	10%	-10.00%
Devises étrangères sans couverture des risques de change	773'330	17.79%	30%	-12.21%

Les actifs individuels sont représentés différemment pour la vue d'ensemble de l'exposition selon les directives OPP 2 en comparaison avec la vue d'ensemble selon l'exposition économique.

6.7 Engagements en cours/Engagements de capital

	Devise	Convenu total en 1'000	Positions en cours en 1'000
Private Equity	USD	345'574	134'757
Private Equity	EUR	36'500	13'658
Infrastructure	USD	145'000	51'594
Infrastructure	EUR	39'844	34'625
Infrastructure	CHF	173'684	67'277
Immeubles à l'étranger	EUR	32'000	11'203

Engagements en cours dans des immeubles directs en Suisse

	Engagements en cours CHF 1'000
Achat immeuble Aumatt, Reinach (BL)	6'200
Achat immeuble Rue de Lausanne, Genève	11'115

Couverture actuelle des risques de change

Devise	en 1'000	Opération	Date
EUR	-347'674	Vente EUR contre CHF	13.01.2023
USD	-523'818	Vente USD contre CHF	13.01.2023
USD	-19'209	Vente USD contre CHF	13.01.2023

Au 31.12.2022, la valeur sur le marché des opérations à terme sur devises s'élève à CHF 1'538'146 (année précédente CHF 10'111'774).

Positions dérivées ouvertes

Il n'existe aucune position dérivée au 31.12.2022.

6.8 Explications relatives au résultat net des placements

6.8.1 Résultat des immeubles directs

	2022	2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Produits des immeubles	10'246	6'677
Charges des immeubles	-1'811	-1'223
Evolution de la valeur	-4'085	708
Résultat brut des immeubles directs	4'350	6'162
Administration des immeubles	-533	-319
Coûts de la gestion des immeubles	-51	-358
Etude des projets immobiliers (coûts du portefeuille)	-99	-72
Résultat net	3'667	5'413

Le taux d'intérêt de capitalisation moyen pour l'évaluation s'élève à 2.39% (année précédente 2.66%). La marge des taux d'intérêt de capitalisation varie entre 1.90% et 3.10% (année précédente 2.20% et 3.20%).

6.8.2 Frais d'administration des placements

	2022	2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Frais	6	6
Frais de transaction	412	232
Gestion de fortune (y c. immeubles directs)	5'878	5'548
Controlling et conseil d'investissement	39	56
Frais de gestion de fortune indirects dans placements collectifs	30'551	19'493
Rabais reçus	-291	-535
Administration des immeubles	533	319
Etude des projets immobiliers	99	71
Résultat net	37'227	25'190

6.8.3 Frais de gestion de fortune

(y c. présentation des placements avec frais de gestion de fortune non transparents, art. 48a, al. 3, OPP 2)

	2022	2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Frais d'administration des placements (titres et immeubles directs)	37'227	25'190
Total des placements (valeurs sur le marché)	4'344'917	4'630'704
Dont placements non transparents	148'767	171'723
Total des frais en % pour les placements transparents	0.89%	0.56%
Taux de transparence des frais	96.58%	96.29%

Placements non transparents 31.12.2022

ISIN	Nom du produit	Fournisseur	Catégorie	Devise	Valeur sur le marché en CHF	en % de la fortune
1400	Lexington Capital Partners VII	–	Private Equity	USD	1'285'978	0.03%
1700	Coller Intl Partners VI	–	Private Equity	USD	814'552	0.02%
1910	Committed Advisors II	–	Private Equity	EUR	3'432'801	0.08%
2003	Partners Group Direct Equity	Partners Group (Luxembourg) S.A.	Private Equity	USD	8'795'790	0.20%
2004	Ardian Buyout Fund VII	Ardian France	Private Equity	EUR	6'975'230	0.16%
2006	PA CO-Investment Fund IV	Portfolio Advisers LLC	Private Equity	USD	9'397'751	0.22%
2007	Ardian CO-Investment Fund VI	Ardian France	Private Equity	EUR	255'254	0.01%
2008	Ardian Fund VI North America	Ardian France	Private Equity	USD	275'955	0.01%
2009	BlackRock PE Co-Investment	BlackRock	Private Equity	USD	4'622'477	0.11%
2010	ASP LUX RAIF	Adams Street	Private Equity	USD	4'178'541	0.10%
117502747	Avadis PE Welt XVI	Avadis	Private Equity	USD	1'388'682	0.03%
1100	Global Infrastructure Partner 1-C	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	264'282	0.01%
1600	Global Infrastructure Partner 2-C	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	8'429'800	0.19%
610	Global Infrastructure Partner 3-C	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	22'920'729	0.53%
1800	Global Infrastructure Partner 4-C2	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	18'383'831	0.42%
1900	GIP Aquarius	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	5'476'162	0.13%
2005	BlackRock Glob Infrastructure	BlackRock	Infrastructure	USD	5'899'720	0.14%
2000	Northern Horizon Nordic Aged Care Fund	Northern Horizon Nordic Aged Care SCSp SICAV-SIF	Immeubles à l'étranger	EUR	15'298'807	0.35%
2001	Northern Horizon Nordic Aged Care Fund IV	Northern Horizon Nordic Aged Care SCSp SICAV-RAIF	Immeubles à l'étranger	EUR	9'014'634	0.21%
2100	Aberdeen Standard Pan European Residential Property Fund	Aberdeen Standard Pan European Residential Property Fund SICAV-RAIF	Immeubles à l'étranger	EUR	21'656'010	0.50%
Total					148'766'985	3.39%

Lors de sa séance du 28.03.2023, le Conseil de Fondation a décidé de poursuivre ses placements non transparents.

6.8.4 Rendement des placements en pourcent

	2022			2021		
	Performance	Benchmark	Ecart	Performance	Benchmark	Ecart
Liquidités	0.25%	-0.41%	0.66%	0.33%	-0.82%	1.15%
Obligations	-7.33%	-11.15%	3.82%	-0.46%	-1.24%	0.78%
Actions	-17.48%	-17.94%	0.47%	19.70%	19.18%	0.51%
Immeubles	-5.03%	2.11%	-7.14%	6.15%	8.84%	-2.69%
Placement alternatifs	7.84%	-17.11%	24.95%	38.77%	18.98%	19.79%
Total (pondéré)	-9.22%	-10.13%	0.91%	9.07%	8.78%	0.29%

Selon le rapport d'investissement détaillé du Credit Suisse, le rendement global des titres s'élève à -9.22%. Le calcul tient compte des flux financiers mensuels. Il n'est donc pas possible de procéder à une comparaison directe avec le résultat net figurant au compte d'exploitation. Le résultat de la couverture des risques de change est présenté sous la catégorie de placement «Liquidités», dont les gains sont compensés par des pertes dans les autres catégories de placement.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications des dettes envers les banques / assurances

	CHF	Échéance	Taux d'intérêt
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	3'000'000	31.07.2023	2.27%
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	270'000	31.07.2023	2.57%
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	2'000'000	30.06.2025	1.94%
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	522'500	30.10.2026	1.42%
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	267'500	31.05.2027	1.60%
Hypothèque à taux fixe Rue Zurlinden, Genève	700'000	06.02.2023	2.05%
Hypothèque à taux fixe Rue Général Dufour, Genève	1'400'000	31.10.2032	1.62%

Toutes les dettes hypothécaires ont été reprises lors de l'achat des biens immobiliers et ne seront pas prolongées après l'échéance.

7.2 Explications relatives aux créances résultant de cotisations dues et à la réserve de contributions des employeurs

	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000
Créances envers employeurs affiliés	42'279	39'213
Versements anticipés	-732	-803
Ducroire	-20	-20
Total des créances résultant de cotisations dues	41'527	38'390
en % du total du bilan	0.96%	0.83%

	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000
Situation au 1.1.	2'205	1'140
Affectation	654	1'210
Utilisation employeurs	-368	-133
Utilisation employés	0	-12
Total réserve de contributions des employeurs	2'491	2'205

Il n'existe aucun placement auprès des employeurs au 31.12.2022. Les placements des employeurs et la réserve de contributions des employeurs ne sont pas rémunérés.

7.3 Provisions non techniques

	2022	2021
	CHF 1'000	CHF 1'000
Provisions pour impôts différés Rue Zurlinden 3 SA	2'012	2'025
Provisions pour impôts différés LS Général Dufour	6'635	0
Total provisions non techniques	8'647	2'025

7.4 Actifs mis en gage

En vertu du contrat-cadre pour garantir la sûreté des marges, Credit Suisse possède un droit de nantissement pour garantir toutes les créances en lien avec des relations d'affaires existantes ou futures jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50 millions.

En 2021, un «contrat de gage spécifique» a été conclu avec la Banque cantonale de Zurich pour garantir les créances découlant du contrat de courtage FX Prime jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 80 millions.

Dans le cadre de l'achat de l'immeuble situé à Lorrainestrasse 25, Berne, des hypothèques à taux fixes d'un montant de CHF 6'060'000 ont été reprises; elles sont garanties par un droit de gage sous forme de cédules hypothécaires sur cet immeuble à hauteur de CHF 10'000'000.

Dans le cadre de l'achat de l'immeuble situé à Rue Zurlinden 3A, Genève, des hypothèques à taux fixes d'un montant de CHF 700'000 ont été reprises; elles sont garanties par un droit de gage sous forme de cédules hypothécaires sur cet immeuble.

Dans le cadre de l'achat de l'immeuble situé Rue du Général Dufour 11 à Genève, des hypothèques à taux fixes d'un montant de CHF 1'400'000 ont été reprises; elles sont garanties par un droit de gage sous forme de cédules hypothécaires sur cet immeuble.

7.5 Frais d'administration (sans gestion de fortune)

	2022	2021
	CHF	CHF
Charges du personnel	2'500'381	2'623'846
Loyers et frais accessoires	151'573	141'130
Informatique	537'750	496'787
Conseil de Fondation	200'431	133'248
Frais d'administration divers	165'869	359'531
Organe de révision	43'095	48'217
Expert en prévoyance professionnelle	128'486	96'015
Autorité de surveillance	25'560	16'095
Courtiers et intermédiaires	1'790'069	1'638'959
Marketing	225'960	541'824
Total frais d'administration	5'769'174	6'095'652
Total assurés	11'176	10'635
Frais administratifs facturés par membre	263	260

Les frais administratifs facturés par assuré s'élèvent à 0.4% du salaire annuel AVS annoncé, au minimum CHF 36.00 et au maximum CHF 600.00 par année. La différence entre les frais administratifs facturés et les frais administratifs réels est imputée sur le compte d'exploitation.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Pas de demandes.

9. Informations supplémentaires relatives à la situation financière

9.1 Liquidations partielles

Les conditions d'une liquidation partielle sont remplies dans les cas suivants (conformément au règlement de liquidation partielle en vigueur depuis le 01.01.2008):

- a) en cas de réduction considérable de l'effectif du personnel;
- b) en cas de restructuration d'une entreprise affiliée;
- c) en cas de dissolution d'un contrat d'affiliation;
- d) en cas de sortie volontaire d'un indépendant.

Le Conseil de Fondation doit constater que les conditions d'une liquidation partielle sont remplies et décider de procéder à la liquidation partielle. En cas de sortie collective, il existe, outre le droit individuel ou collectif de participation aux fonds libres, un droit collectif de participation proportionnelle aux réserves de fluctuation et aux provisions actuarielles. Le droit aux provisions actuarielles n'existe toutefois que si les risques sont également cédés. Il n'existe pas de droit collectif aux provisions et aux réserves actuarielles si la liquidation partielle est occasionnée par le collectif sortant. Tous les cas de liquidation partielle au cours de l'exercice ont été occasionnés soit par la dissolution du contrat d'affiliation par l'employeur, soit par la sortie volontaire de l'indépendant. Les assurés et employeurs concernés étaient au courant de l'application du règlement de liquidation partielle. Aucun recours n'a été déposé. Pour cette raison, Medpension pour indépendants n'a accordé aucune part aux réserves de fluctuation ou aux provisions actuarielles.

Les cas de liquidation partielle suivants ont été traités au cours de l'exercice 2022:

- 44 liquidations partielles en cours d'année. Le capital de couverture total de ces contrats s'élevait à CHF 29'641'706.20 (montant sans les intérêts). Compte tenu du taux de couverture définitif de 121.5% au 31.12.2021, les prestations de libre passage ont été entièrement versées.
- 23 liquidations partielles au 31.12.2022. Le capital de couverture total de ces contrats s'élevait à CHF 30'497'179.05 (montant sans les intérêts). Compte tenu du taux de couverture définitif de 108.2% au 31.12.2022, les prestations de libre passage ont été entièrement versées.

9.2 Versement de fonds libres en cas de liquidation partielle

En 2022, des fonds libres à hauteur de CHF 1'703'737.85 ont été versés. Cela concerne aussi bien les cas de liquidation partielle en cours d'année 2022 que les cas de liquidation partielle au 31.12.2021 et au 31.12.2020.

10. Rapport de l'organe de contrôle



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Medpension vsao asmac, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' Medpension vsao asmac (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe (pages 6 à 27), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

T+R AG Sägeweg 11, 3073 Gümliigen, Schweiz
Tel. +41 31 950 09 09

info@t-r.ch
www.t-r.ch

EXPERTSuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE





Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Guemligen, le 16 mai 2023

T+R SA



Stefanie Müller
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée



Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Responsable du mandat

11. Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle



Attestation de l'expert

Mandat

Les responsables de Medpension (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e LPP.

Déclaration d'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'article 52a alinéa 1 LPP, nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 ainsi que selon la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Attestation de l'expert

L'expertise technique a été réalisée conformément aux normes de conduite pour les membres de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions (CSEP) et à ses directives techniques et conformément à la directive de la CHS PP D-03/2014.

La Caisse de pensions Medpension détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques LPP 2020 (GT 2023) au taux d'intérêt technique de 1.5%. Au 31.12.2022, la situation financière de la Caisse présente:

- un excédent d'actif de CHF 326'764'903;
- un degré de couverture selon l'annexe à l'article 44 OPP 2 de 108.2% (121.5% au 31.12.2021);
- une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 326'764'903;
- pas de fonds libres.

Notre attestation est fondée sur l'appréciation des éléments suivants:

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique;
- les principes d'évaluation des engagements de prévoyance;
- les mesures de sécurité prises pour la couverture des risques;
- le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs;
- la capacité d'assainissement;
- la capacité de risque structurel et financier;
- le financement courant;
- l'évolution probable à moyen terme de la situation financière.

AON

Sur la base de notre examen de la Caisse au 31.12.2022, nous pouvons attester selon l'article 52e LPP qu'à cette date:

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;
- la Caisse offre la garantie, à la date de référence, qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes;
- la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est appropriée.

Aon Suisse SA, cocontractante



Marianne Frei
Experte exécutante



Bálint Keserű

L'experte exécutante: Marianne Frei
Zürich, le 04.05.2023



Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37, Case postale 319, 3000 Berne 14
T +41 31 560 77 77, F +41 31 560 77 88
info@medpension.ch, www.medpension.ch